



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 09 juillet 2018

ARRÊTÉ

portant occupation du domaine public et
réglementation de la circulation sur les diverses voies
de la commune à l'occasion de la Fête locale de la
Sainte Christine du 20 au 24 juillet 2018

N° Départ : 45/2018/79/PM/SG

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R411-31

Vu la demande présentée par la Direction Générale des Services en date du 05 juillet 2018

Considérant que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de la Fête de la Sainte-Christine, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

Considérant que pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il convient de fermer certaines voies communales

ARRÊTE

- Article 1 :** Le domaine public sera occupé du mercredi 18 juillet 2018 à partir de 14 heures au mercredi 25 juillet 2018 à 14 heures pour la fête foraine, avenue du Maréchal Juin, le long du Gapeau, avenue de la Liberté, rue de la Serre, le parking Rezzonico, la place du Général de Gaulle.
- Article 2 :** Du mercredi 18 juillet 2018 à 14 heures au mercredi 25 juillet 2018 à 14 heures, le stationnement de tous les véhicules y compris les deux roues sera interdit, place du Général de Gaulle, rue de la Serre, avenue de la Liberté, allée Georges Durando, avenue du Maréchal Juin. Des emplacements de stationnement seront réservés aux forains, au fond du parking Rezzonico avec la partie située le long du Gapeau et derrière la placette du docteur Brun, ainsi que le parking face au stade Murat et le long du stade Murat situé avenue des Oiseaux.
- Article 3:** Du mercredi 18 juillet 2018 à 14 heures au mercredi 25 juillet 2018 à 14 heures, la circulation, de tous véhicules, sera interdite, rue de la Serre, avenue de la Liberté à partir de la sortie du parking Rezzonico jusqu'à l'avenue du Maréchal Juin, avenue du Maréchal Juin jusqu'à l'avenue des Aiguiers.
- Article 4 :** La rue République, de l'intersection avenue du 6^{ème} RTS à la rue Charles Terrin, sera fermée à la circulation et interdite au stationnement du vendredi 20 juillet 2018 au mardi 24 juillet 2018 de 19 heures 30 à 02 heures du matin.
- Article 5 :** Les déviations se feront par l'avenue des Oiseaux, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue des Aiguiers.
- Article 6 :** Les panneaux de rues barrées et de déviations seront installés par les services technique ainsi que le barriérage.
- Article 7 :** La Police Municipale sera chargée de la sécurisation de cette manifestation et de faire respecter le présent arrêté. Tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.
- Article 8 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Madame la Directrice Générale Adjointe des services
 - Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de SOLLIES-PONT
 - Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 9 :

Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.
- Transvar
- Le conseil départemental

Le Maire,

Docteur André GARRON

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE SOLLIES-PONT" at the top, "R.F." in the center, and "(Var)" at the bottom, flanked by two stars. The signature is a cursive, flowing line that starts from the left, loops around the bottom of the stamp, and extends to the right.

